

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NOYERS-SUR-CHER**

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, à 19 h 30, le conseil municipal de la commune de Noyers-sur-Cher, légalement convoqué le 31 mai 2018, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe SARTORI, maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Mme Michelle TURPIN, ayant donné pouvoir à M. Joël DAIRE
M. Jeany LORON, ayant donné pouvoir à M. Albert RETY
M. Michel VAUVY, ayant donné pouvoir à M. Francis NADOT
M. Jean-Jacques ROSET, ayant donné pouvoir à M. Philippe SARTORI
M. Thierry POITOU, ayant donné pouvoir à M. Michel VERDELET
Mme Marie-France MOREAU, ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques LELIEVRE
Mme Clotilde MASSARI, ayant donné pouvoir à Mme Sylvie BOUHIER
M. Jacques MOREAU, ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle CHAPLAULT
Mme Patricia ETIENNE, ayant donné pouvoir à M. André COUETTE

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance : M. André COUETTE

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de conseillers votants : 22

Le procès-verbal de la séance du 3 mai 2018, rédigé sous le contrôle du secrétaire de séance, Mme Patricia ETIENNE et préalablement transmis à chaque membre du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité.

Etat des décisions du maire

M. le Maire rappelle que l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales stipule que le maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qu'il a reçues du conseil municipal.

Dans le respect de cet article, M. le Maire rend compte des décisions suivantes :

Décision n° 2018-11 du 17 mai 2018 : Octroi d'une concession de case dans le columbarium du cimetière

Décision n° 2018-12 du 17 mai 2018 : Marché de prestation pour l'entretien et la maintenance des équipements de chaufferie des bâtiments municipaux avec la société Engie Home Services pour un montant de 3 613,13 € TTC

Décision n° 2018-13 du 4 juin 2018 : Octroi d'une concession de case dans le columbarium du cimetière

2018/34 – Décision modificative du budget principal

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances et du budget, présente au conseil municipal les décisions modificatives au budget principal de la commune détaillées comme suit :

→ **Décision modificative n° 03-2018-M14 (virement de crédits en section d'investissement)**

Libellé	Imputation en dépenses		Crédits annulés
	Chapitre	Article	
Reprise de concessions au cimetière	21	21316	- 4 000,00 €
Salle de motricité au groupe scolaire	23	2313	- 1 672,00 €
Total			- 5 672,00 €

Libellé	Imputation en recettes		Crédits ouverts
	Chapitre	Article	
Mise aux normes électriques des cloches de l'église Saint Sylvain	23	2313	4 000,00 €
Honoraires étude église Saint Sylvain	20	2031	600,00 €
Installation d'un antivirus sur un ordinateur	20	2051	72,00 €
Acquisition d'une tondeuse	21	21538	1 000,00 €
Total			5 672,00 €

Le conseil municipal,

✓ Entendu l'exposé de M. Joël DAIRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ adopte la décision modificative n° 03-2018-M14 au budget principal de la commune telle que détaillée dans les tableaux ci-dessus.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 14 juin 2018

et de l'affichage le 14 juin 2018

2018/35 - Lancement d'un marché à procédure adapté pour les travaux d'aménagement de l'ancien bâtiment « Champion » en ateliers municipaux

M. Philippe SARTORI, Maire, expose ce qui suit :

La commune de Noyers-sur-Cher a décidé de réhabiliter l'ancien bâtiment commercial « Champion » en vue d'y aménager des ateliers municipaux.

Une 1^{ère} tranche de travaux de désamiantage/déplombage du bâtiment a été lancée et confiée à l'entreprise ALLTECH.

Il convient désormais de lancer une consultation pour la 2^{ème} tranche de travaux visant à aménager le bâtiment pour y transférer les services techniques.

M. le Maire rappelle que, pour aider la commune à réaliser cet investissement, l'Etat a attribué une subvention d'un montant de 308 250 € au titre de la DETR. De plus, le Conseil régional Centre-Val de Loire s'est engagé à financer à hauteur de 25 % les travaux de désamiantage/déplombage du bâtiment au titre du Contrat de Projets Etat-Région. Enfin, la commune peut prétendre à une aide de 50 000 € auprès de la communauté de communes Val de Cher-Controis au titre des fonds de concours.

Le conseil municipal,

✓ Entendu l'exposé de M. le Maire,

✓ Après avoir pris connaissance du dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'aménagement des ateliers municipaux dans l'ancien magasin « Champion » ;

- ✓ Après avoir été informé des aides financières obtenues ou pouvant être octroyées pour cette opération ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Approuve le dossier de consultation relatif au marché de travaux de d'aménagement des ateliers municipaux dans l'ancien magasin « Champion » ;
- ☞ Autorise le Maire à lancer la consultation sous la forme de procédure adaptée ;
- ☞ Autorise la commission « MAPA - ateliers municipaux », créée par délibération du 21 décembre 2017, à procéder à l'ouverture des plis et à formuler un avis sur les offres économiquement les plus avantageuses.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 14 juin 2018
et de l'affichage le 14 juin 2018

2018/36 – Demande de subvention auprès de la communauté de communes Val de Cher-Controis pour la requalification et l'aménagement de la friche commerciale « Champion »

M. Philippe SARTORI, Maire, expose ce qui suit :

M. le Maire rappelle que, pour aider la commune à réaliser le projet de requalification et d'aménagement de la friche commerciale « Champion », la commune peut solliciter une aide de 50 000 € auprès de la communauté de communes Val de Cher-Controis au titre des fonds de concours accordés aux communes.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Autorise M. le Maire à solliciter une aide auprès de la communauté de communes Val de Cher-Controis au titre des fonds de concours pour la requalification et l'aménagement de la friche commerciale « Champion » selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de dépollution	279 855 €	Etat (DETR)	294 452 €
Travaux d'aménagement	600 000 €	Région (CPER)	69 963 €
Honoraires et frais divers	88 000 €	CC Val2C (fonds de concours)	50 000 €
Imprévus	13 900 €	Autofinancement / emprunt	567 340 €
TOTAL	981 755 €	TOTAL	981 755 €

- ☞ Autorise le Maire à signer tous actes afférents à la présente délibération.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le juin 2018
et de l'affichage le juin 2018

2018/37 – Paiement au SIDELC de la contribution pour 2 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides

M. Philippe SARTORI, Maire, expose ce qui suit :

Par délibération du 11 mai 2016, le conseil municipal a donné son accord de principe pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur la commune de Noyers-sur-Cher par le SIDELC.

La commune s'est ainsi engagée à financer une partie du déficit de fonctionnement à raison d'une contribution forfaitaire de 640 € / an par borne de recharge pour la période 2016 - 2020.

Or, suite au désistement d'une commune, et sur proposition du SIDELC, une 2^{ème} borne a été installée sur l'aire des Trois Provinces. Le SIDELC sollicite donc le versement d'une contribution pour 2 bornes, soit 1 280 €.

Afin de pouvoir acquitter la facture du SIDELC, le conseil municipal doit délibérer sur le paiement au SIDELC de la contribution pour 2 bornes de recharge.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Accepte de verser au SIDELC la contribution pour 2 bornes de recharges, soit 1 280 €, représentant une contribution forfaitaire de 640 € / par borne de recharge pour la période 2016 - 2020.
- ☞ Autorise le Maire, ou à son adjoint suppléant, à signer tout document afférent à la présente délibération.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 14 juin 2018
et de l'affichage le 14 juin 2018

2018/38 - Convention avec la SAFER de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières

M. Jean-Jacques LELIEVRE, adjoint en charge de la voirie et du cadre de vie, expose ce qui suit :

La SAFER du Centre a réalisé un travail de repérage de biens présumés sans maître sur le territoire de la commune de Noyers-sur-Cher. Une liste de 51 parcelles pour environ 6 ha a ainsi été établie.

Certaines parcelles présentent un intérêt pour intégrer le patrimoine communal. Cela permettrait notamment de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation de projets futurs ou en vue de préparer des échanges de parcelles.

La SAFER propose d'accompagner la commune dans la procédure d'appréhension d'une vingtaine des parcelles pour d'intervention de 3 073,93 € TTC.

Dans cette perspective, il convient d'approuver la convention de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières entre la SAFER et la commune.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Jean-Jacques LELIEVRE
- ✓ Vu la convention de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Approuve la convention de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières entre la SAFER et la commune ;
- ☞ Autorise le Maire, ou à son adjoint suppléant, à signer la convention ;
- ☞ Sollicite l'accompagnement de la SAFER à l'appréhension des biens présumés sans maître.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 14 juin 2018

et de l'affichage le 14 juin 2018

2018/39 – Modification des statuts du syndicat mixte du canal de Berry 41

M. Philippe SARTORI, maire, expose ce qui suit :

Par délibération du 22 mai 2018, le syndicat mixte du canal de Berry 41 a approuvé la modification de ses statuts avec une représentation-substitution des communautés de communes, suite à l'application de la loi GEMAPI.

Conformément à l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes au syndicat doivent se prononcer sur la modification des statuts.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;
- ✓ Après avoir pris connaissance des propositions de modification des statuts du syndicat mixte du canal de Berry 41 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Approuve la modification des statuts du syndicat mixte du canal de Berry 41 ;
- ☞ Autorise le Maire, ou à son adjoint suppléant, à signer toute document afférent à la présente délibération.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 14 juin 2018

et de l'affichage le 14 juin 2018

2018/40 – Suppression et création de postes

M. Philippe SARTORI, maire, expose ce qui suit :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la réussite par MM. Vincent VAURILLON et Stéphane MOREAU à leur examen professionnel leur permettant d'être promu au grade Adjoint technique principal 2^{ème} classe, il est proposé de supprimer deux postes d'adjoint technique à temps complet et de créer deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;
- ✓ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;
- ✓ Vu le tableau des emplois

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Décide la suppression de deux postes d'adjoint technique à temps complet et la création de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.
- ☞ Décide de modifier le tableau des emplois comme suit :

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint technique	9	7
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	9	11 (dont 1 à temps non complet)

- ☞ Autorise le Maire à solliciter les avis du comité administratif paritaire et du comité technique paritaire

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

***Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 14 juin 2018
et de l'affichage le 14 juin 2018***

2018/41 – Demande subvention au titre du programme LEADER pour la création d'une application numérique sur la présence des combattants américains à Noyers-sur-Cher durant la 1^{ère} Guerre mondiale

M. Philippe SARTORI, maire, expose ce qui suit :

En 1917, durant la Grande Guerre, des soldats américains arrivaient dans la vallée du Cher, marquant à tout jamais ce territoire. La commune de Noyers-sur-Cher a été un site d'accueil essentiel des combattants dans le dispositif général des forces américaines alliées durant la 1^{ère} Guerre mondiale.

Compte tenu de ces événements, la municipalité a participé activement en 2017 aux commémorations qui ont été organisées sur la vallée du Cher pour porter témoignage de cet épisode historique et perpétuer la Mémoire des soldats venus combattre pour la liberté.

Un espace d'exposition permanente a été aménagé sur l'aire des Trois Provinces. Cette exposition présente l'installation de la 41^{ème} division à Noyers-sur-Cher et la vie des combattants américains entre 1917 et 1919.

La commune a également créé un parcours de découverte des nombreux graffitis présents sur les façades en tuffeau qui s'appuie sur une application numérique qui permet de découvrir en animation 3D et en réalité virtuelle les lieux de vie aménagés sur la commune par les combattants américains à l'époque.

La commune de Noyers-sur-Cher a confié cette prestation à la SARL les Chemins de Phil et Lou qui a créé un parcours incluant des reconstitutions 3d et des photos géolocalisées visibles en réalité augmentée et réalité virtuelle.

Par délibération n° 2017-35 du 24 mars 2017, la commune de Noyers-sur-Cher a sollicité auprès du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais une subvention à hauteur de 80 % d'une dépense subventionnable de 80 % du montant HT au titre du programme européen LEADER.

Or il s'avère que la commune peut prétendre à une subvention à hauteur de 80 % du montant HT de la dépense. Pour que le dossier puisse être étudié par le comité de programmation LEADER, il convient que le conseil municipal délibère à nouveau en précisant le montant exact e la subvention sollicitée.

M. Joël DAIRE indique qu'il ne prendra part au vote.

Le conseil municipal,

- ✓ Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;
- ✓ Vu le programme LEADER du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Sollicite une subvention auprès du GAL de la vallée du Cher et du Romorantinais au titre du programme LEADER pour la création d'une application numérique sur la présence des combattants américains à Noyers-sur-Cher durant la 1^{ère} Guerre mondiale selon le plan de financement suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Création d'une application numérique	10 500 €	Europe (FEADER)	8 400 €
		Autofinancement	2 100 €
TOTAL	10 500 €	TOTAL	10 00 €

- ☞ Donne tous pouvoirs au Maire, ou à son adjoint suppléant, pour signer les documents afférents à la délibération.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 3 juillet 2018
et de l'affichage le 3 juillet 2018

Informations diverses

- ⇒ Mme BOUHIER rappelle l'exposition des élèves de l'école maternelle sur le thème des animaux organisée à la chapelle Saint-Lazare le 8 juin 2018 à 18h00.
Les élèves participant à la classe découverte seront de retour vendredi 8 juin 2018 à 17h00.
Très peu de spectateurs sont venus assister au concert organisé par l'école maternelle
 - ⇒ M. RETY informe que Noyers Animation organisera un apéritif pour les élus le 29 juillet 2018 à 11h30 lors de l'organisation de la brocante.
 - ⇒ M. VERDELET indique qu'il participe à l'atelier d'animation pêche qui a repris ; 92 élèves fréquentent cet atelier.
 - ⇒ M. COUETTE indique que les cases du columbarium du cimetière sont quasiment complètes en raison du nombre croissant d'incinération. En revanche, il y a de moins en moins de demande de concession.
La consultation concernant la 4^{ème} tranche de la rénovation de l'éclairage public a été lancée.
- M. LELIEVRE fait part de la réunion qui s'est déroulée avec les personnes volontaires pour le dispositif Voisins vigilants.
- M. SARTORI informe du courrier reçu de la Fraternelle qui remercie la municipalité pour la subvention qui leur a été accordée. Il rappelle le concert de la Fraternelle organisée le vendredi 8 juin à 21h00 à la salle polyvalente.
Jean-Claude et Michèle TURPIN ont adressé un mot de sympathie aux conseillers suite au décès de la mère de Jean-Claude.
Afin de lutter contre les déchets laissés sur la voie publique, il indique qu'à sa demande, le policier municipal a dressé de nombreux procès-verbaux constatant la présence de déchets au pied des containers de tri sélectif.
Concernant l'étude sur le réaménagement de la place Lucien Guerrier, il est prévu d'organiser une 1^{ère} réunion avec les personnes directement concernées par le projet (riverains et commerçants) dont le périmètre va du carrefour de la rue du Général de Gaulle jusqu'à la place. Une 2^{ème} réunion ouverte à l'ensemble des habitants de la commune sera organisée ultérieurement.
- M. SARTORI clôt la séance à 20 h 30.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 29 mars 2018

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs
2018/34	Décision modificative du budget principal	M. DAIRE
2018/35	Lancement d'un marché à procédure adapté pour les travaux d'aménagement de l'ancien bâtiment « Champion » en ateliers municipaux	M. SARTORI
2018/36	Demande de subvention auprès de la communauté de communes Val de Cher-Controis pour la requalification et l'aménagement de la friche commerciale « Champion »	M. LELIEVRE
2018/37	Installation d'une 2 ^{ème} borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides par le SIDELC	M. SARTORI
2018/38	Convention avec la SAFER de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières	M. LELIEVRE
2018/39	Modification des statuts du syndicat mixte du canal de Berry 41	M. SARTORI
2018/40	Suppression et création de postes	M. SARTORI
2018/41	Demande subvention au titre du programme LEADER pour la création d'une application numérique sur la présence des combattants américains à Noyers-sur-Cher durant la 1 ^{ère} Guerre mondiale	M. SARTORI

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour	Rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 mai 2018	M. SARTORI
2	Décisions du Maire	M. SARTORI